



Conditions générales de vente, de location et de prestations de services
en vigueur à compter du 01/01/2022

1) Préambule

Les présentes conditions générales de vente, de location et de prestations de services (ci-après dénommées les « **C.G.** ») définissent les termes et conditions selon lesquels la société NT EVENT, société à responsabilité limitée au capital de 100 000€, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Mans sous le numéro de Siret 529 768 418 00046 (ci-après dénommée « NT EVENT ») vend, loue et propose des prestations d'éclairage, de sonorisation et de scène à ses **Clients** (ci-après dénommée « **Clients** »).

Les présentes **C.G.** s'appliquent à toute **Vente**, **Location** de matériel et **Prestations** proposées par NT EVENT à l'exclusion de tous autres documents tels que notices, prospectus, catalogues, documentations, conditions générales d'achat émanant du **Client**, qui ne sont donnés qu'à titre d'information et n'ont qu'une valeur indicative.

Par conséquent, toute **Commande** auprès de NT EVENT par le **Client** implique son entière adhésion aux **C.G.** en vigueur à la date de la passation de la commande, en son nom et au nom et pour le compte de tous les participants qui bénéficieraient le cas échéant de sa commande.

2) Définitions

Dans le cadre des présentes **C.G.** :

- « **Commande (s)** » : désigne les Commandes d'achat de matériel, de Location de matériel ou de Prestations passées auprès de NT EVENT par le Client ;
- « **Contrat** » : désigne le contrat conclu entre le **Client** et NT EVENT, qui est composé des **C.G.** et le cas échéant des annexes et avenants, à l'exclusion de tout autre élément ;
- « **Devis** » : désigne le devis établi par NT EVENT et comportant un descriptif détaillé de l'Offre proposée par NT EVENT et de son prix ;
- « **Offre (s)** » : désignent les propositions de vente, de location de matériel ainsi que les **Prestations** établies par NT EVENT.
- « **Achat / Vente** » : désigne les commandes de matériel que le **Client** souhaite acheter.
- « **Location** » : désigne les commandes de matériel que le **Client** souhaite louer.
- « **Prestation (s)** » : désignent les prestations proposées et exécutées par NT EVENT, notamment la conception, l'organisation, la gestion de la logistique des Manifestations ;
- « **Manifestation (s)** » : désignent toutes opérations événementielles et manifestations que le **Client** souhaite mettre en place ;

3) Offres

Les caractéristiques des **Offres** proposées par NT EVENT sont celles qui figurent à ses spécifications, à la date de commande du Client. Cependant il est précisé que les éventuels catalogues et/ou documents commerciaux de NT EVENT sont fournis à titre purement indicatif.

Toute demande spécifique concernant les **Offres**, ne figurant pas sur la proposition habituelle de NT EVENT, pourra donner lieu à l'établissement d'une étude de faisabilité particulière menée par NT EVENT à la demande du Client.

A défaut de mention particulière, la validité des **Offres** et **Devis** de NT EVENT est conditionnée à la disponibilité des matériels nécessaires à la concrétisation de l'offre à la date d'acceptation du **Client**. Les **Devis** ne constituent pas des recommandations de NT EVENT au **Client** lequel demeure seul responsable du choix des **Offres**.

Les **Offres** proposées et vendues par NT EVENT étant amenées à évoluer, cette dernière peut à tout moment modifier leurs caractéristiques pour quelque cause que ce soit ou les retirer de ses catalogues et/ou documents commerciaux. Ces modifications pourront intervenir à tout moment, y compris après la **Commande** du **Client** si ces modifications résultent de l'application de normes, textes ou règlements quels qu'ils soient, applicables au matériel et/ou aux **Prestations**. Dans une telle situation, NT EVENT en informera le **Client** par tous moyens.

4) Devis / Commande

4.1. Établissement du Devis

Le **Client** sollicitant NT EVENT pour l'**Achat**, la **Location** ou la réalisation d'une **Prestation**, transmettra par tous moyens à NT EVENT l'objet précis de sa demande.

Le **Client** est notamment invité à attirer l'attention de NT EVENT sur tout élément déterminant de sa demande et sur toute particularité le concernant et concernant les participants qui bénéficieraient de sa commande.

Le **Devis** est alors établi selon les informations transmises par le **Client** à NT EVENT. Ce **Devis** détaillant le budget sera ensuite adressé par NT EVENT au **Client**. Tout retard du fait du **Client** ou en raison d'intempéries ne peut en aucun cas engager la responsabilité de NT EVENT.

Sauf dispositions particulières, les **Devis** sont valables pendant une durée maximale de dix (10) jours.

4.2. Acceptation de la Commande

Si le **Client** décide de confirmer sa **Commande**, il signe le **Devis**. Ce qui implique son adhésion et acceptation immédiate et irrévocable des **C.G.**, et est expressément reconnu par lui.

Le **Client** reconnaît avoir la pleine capacité juridique pour s'engager au titre des présentes **C.G.**

Il transmet alors le **Devis** dûment accepté à NT EVENT par tous moyens, accompagné d'un Bon de Commande. Le **Contrat** entre NT EVENT et le **Client** est alors formé sous réserve de la disponibilité du matériel mentionné dans le **Devis**, ce que NT EVENT confirmera au **Client**, par tous moyens, dans un délai de dix (10) jours après la réception du **Devis** acceptée par le **Client**.

Si l'**Offre** mentionnée dans le **Devis** n'est plus disponible à la date de réception du **Devis** accepté par le **Client**, NT EVENT en informera le **Client** par tous moyens.

Si l'**Offre** est disponible à la date de réception du **Devis** accepté par le **Client**, NT EVENT le confirmera au **Client** par l'émission et l'envoi par tous moyens d'une facture d'acompte si nécessaire. Ladite facture d'acompte est payable à réception dans les conditions prévues ci-après. Le **Contrat** entre NT EVENT et le **Client** est réputé définitivement et valablement formé dès l'envoi, par tous moyens par NT EVENT au client de la confirmation de réception.

Il est expressément convenu qu'à défaut de confirmation par NT EVENT au **Client** de la disponibilité dudit matériel dans les dix (10) jours de la réception par NT EVENT du **Devis** accepté par le **Client**, le **Contrat** est réputé ne pas être formé entre NT EVENT et le **Client**, sans qu'aucune pénalité ou indemnité ne puisse être due par NT EVENT au client.

4.3. Annulation de la Commande

4.3.1. Toute annulation totale ou partielle de **Commande** par le **Client** pour quelque cause que ce soit d'une **Commande de Location** et/ou de **Prestation** prévue définitivement et valablement formée entre NT EVENT et le **Client**, entraînera le paiement des pénalités suivantes, ce que le **Client** reconnaît d'ores et déjà et accepte irrévocablement :

- 25% du prix total toutes taxes comprises mentionné dans le **Devis** en cas d'annulation plus de 120 jours avant la date convenue pour le début de l'exécution ;
- 40% du prix total toutes taxes comprises mentionné dans le **Devis** en cas d'annulation entre le 120^{ème} jour et le 61^{ème} jour avant le début de l'exécution ;
- 60% du prix total toutes taxes comprises mentionné dans le **Devis** en cas d'annulation entre le 60^{ème} jour et le 31^{ème} jour avant le début de l'exécution ;
- 70% du prix total toutes taxes comprises mentionné dans le **Devis** en cas d'annulation moins de 31 jours avant le début de l'exécution ;
- 100% du prix total toutes taxes comprises mentionné dans le **Devis** en cas d'annulation moins de 15 jours avant le début de l'exécution ;

En ce qui concerne les **Achats / Vente** : toute annulation totale ou partielle de commande par le **Client** pour quelque cause que ce soit d'une **Commande** prévue définitivement et valablement formée entre NT EVENT et le **Client**, entraînera le paiement de la pénalité suivante, ce que le **Client** reconnaît d'ores et déjà et accepte irrévocablement :

- 100% du prix total toutes taxes comprises mentionnée dans le **Devis** en cas d'annulation quel que soit la date à laquelle survient l'annulation.

5) Prix

5.1. Seules les **Offres** mentionnées dans le **Devis** sont comprises dans le prix.

Par conséquent, le **Client** est informé et accepte que les **Offres** supplémentaires ne rentrent pas dans le champ d'application du **Contrat**.

5.2. Majorations

Le **Client** déclare avoir connaissance et accepter que le prix prévu au **Devis** soient majorés :

- Des coûts qui résulteraient des modifications, après la commande, de la réglementation applicable ou de mesures exceptionnelles prises par les autorités compétentes ou de toute particularité du site sur lequel les Prestations doivent-être réalisées et qui n'auraient pas été portées à la connaissance de NT EVENT.

6) Modalités et moyens de paiement / Facturation

6.1. Au moment de la confirmation par NT EVENT au **Client** de la disponibilité du matériel mentionné dans le **Devis**, NT EVENT pourra adresser au **Client** une facture correspondant à un montant de 50% du montant total du **Devis** pour tout **Offre**.

6.2. Sauf stipulations contraires, nos factures sont payables à réception net et sans escompte. Les paiements seront effectués en euros par **virement bancaire, carte bancaire ou chèque bancaire**.

En aucun cas les paiements ne pourront être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable de NT EVENT. Le cas échéant NT EVENT se réserve la faculté de :

- Suspendre ou de résilier automatiquement et de plein droit toute **Commande** en cours ;
- Exiger automatiquement et de plein droit le règlement immédiat de l'intégralité des sommes restant dues par le **Client** quel que soit le mode de règlement prévu.

6.3. Facturation

Conformément au décret d'application 2003-659 du 18 juillet 2003 en application de l'article 289 bis du Code général des impôts, notre société émet ses factures au format électronique, que chaque client accepte comme des originaux. Chaque client reconnaît

les factures électroniques comme des documents originaux et reconnaît avoir été informé des conditions d'archivage des factures électroniques.

En vertu de l'article 3 de la loi n°92-1442 du 31 décembre 1992, en cas de non-respect des conditions de règlement mentionnées ci-dessus une pénalité sous la forme d'agios sera appliquée sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal. Une pénalité supplémentaire forfaitaire de 150€ pour frais de recouvrement sera également appliquée. Le remboursement des frais de relance ou de poursuites sera également réclamé.

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L.441-6 du Code de Commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 50€.
NT EVENT reste propriétaire du matériel **Acheté** et livré jusqu'à leur complet paiement par le **Client**.

7) Garantie des produits en Achats / Ventes

7.1. Tous les produits sont garantis contre tout vice de matière et de fabrication. La durée de la garantie est de 2 ans à compter de la date figurant sur la facture d'origine.

7.2. Étendue de la Garantie

NT EVENT ne saurait en aucun cas être tenu responsable du dommage lié à l'indisponibilité des produits ni redevable d'une quelconque compensation pour les frais occasionnés.

7.3. Exclusions de garantie

Le respect des dispositions relatives à la garantie contractuelle suppose que le matériel soit utilisé et entretenu convenablement.

Ainsi la garantie ne s'applique notamment pas :

- En cas de non-respect des instructions d'installation, d'exploitation et des normes de sécurité. Il en est ainsi en cas de dommage lié à une surtension ou à des tensions secteur incorrectes.
- En cas de maltraitance du matériel ou de négligence, en particulier les dégâts causés par chute accidentelle, pénétration d'eau, montage incorrect ou exposition à une humidité ou une température excessive.
- A l'usure normale en conditions d'utilisation prolongée.

7.4. Annulation de garantie

La garantie est automatiquement annulée en cas de tentative de réparation d'altération ou de retrait de composants par des tiers personnes.

La garantie est automatiquement annulée s'il est établi que les instructions et procédures de démarrage et d'utilisation du produit ou de l'équipement n'ont pas été suivies précisément, ou que les consignes de sécurité n'ont pas été respectées.

La garantie est automatiquement annulée s'il est établi que des pièces étrangères et non autorisées ont été connectées ou incorporées aux produits à un moment quelconque.

La garantie est automatiquement annulée s'il est établi que les réparations n'ont pas été réalisées selon les recommandations du fabricant.

8) Réclamations

Toute réclamation suite à l'**Achat**, la **Location** ou la **Prestation** effectuée devra nous parvenir par écrit avec accusé de réception à l'adresse suivante : NT EVENT – Zac La Boussardière – 72250 Parigné l'Evêque dans les huit (8) jours qui suivent la réception de notre facture.

Au-delà, aucune réclamation ou contestation ne pourra plus être formulée.

9) Respect des Normes/Site

Lors des **Prestations**, le **Client** fera son affaire personnelle de l'obtention des autorisations nécessaires et si nécessaire, en assure l'affichage sur le site.

Le **Client** demeurera seul responsable, tant pénalement que civilement, des éventuelles conséquences d'un défaut d'autorisation, sans qu'il puisse rechercher la responsabilité de NT EVENT pour quelque cause que ce soit.

10) Engagements du client pour les Prestations et Locations

10.1. Le **Client** s'engage à collaborer de manière régulière avec NT EVENT, en lui communiquant toute information nécessaire à l'exécution du **Contrat**.

Le **Client** s'engage à respecter, dans le cadre de ses activités, les obligations légales et réglementaires applicables.

Par conséquent, NT EVENT ne pourra en aucun cas être tenu responsable de la méconnaissance de ces législations de la part du **Client**.

Le **Client** s'abstiendra de commettre toute action ou d'adopter tout comportement qui serait de nature à porter atteinte à l'image ou la réputation de NT EVENT.

10.2. Il est expressément convenu qu'à aucun moment le **Client** n'acquiert la propriété du matériel mis à sa disposition dans le cadre de l'exécution des **Prestations** et **Locations** par NT EVENT.

Nonobstant cette absence de transfert de propriété, le transfert des risques sur le matériel (perte, détérioration) au **Client** intervient à compter de la possession par le **Client** du matériel commandé comme évoqué ci-après au point 12.

Le **Client** s'engage à utiliser le matériel éventuellement fourni conformément à son usage et en bon père de famille. Il s'agit d'une condition déterminante du **Contrat**.

Toutes les **Locations** de matériel de levage, structure, support, tour, échelle et plancher sans assistance NT EVENT, sont sous l'entière responsabilité du **Client** qui devra s'assurer du respect des conditions de sécurité sur son chantier et des assurances de responsabilité civile.
Par ailleurs, il s'engage à informer sans délai NT EVENT de toute difficulté liée à l'utilisation du matériel et s'interdit d'intervenir sur le matériel.

Le **Client** restituera le matériel dans les délais prévus et dans le même état (de propreté, de marche...) que lorsqu'il a été mis à sa disposition par NT EVENT. En cas de sinistre, le matériel sera facturé au prix de la réparation si elle est possible, ou le cas échéant au prix du matériel neuf suivant les tarifs en cours.

11) Responsabilité

La responsabilité de NT EVENT est exclue pour tous dommages indirects, accessoires ou incidents et toutes pertes financières et commerciales, prévisibles ou non, notamment mais sans limitation, manque à gagner, pertes d'exploitation, de bénéfices, de données, d'informations, interruption d'activité.

12) Durée

Le Contrat est conclu pour la durée prévue dans l'**Offre**.

La **location** et la **Prestation** commencent à la prise du matériel et se termine à sa restitution complète en nos locaux par le **Client** si la commande est récupérée dans les locaux de NT EVENT.

Si la **Commande** prévoit une livraison du matériel, la location débute au dépôt du matériel sur le site du **Client** et se termine à sa reprise.

13) Force Majeure

Aucune des parties ne pourra être considérée comme responsable en cas de manquement à l'une de ses obligations contractuelles si cette inexécution est causée par un cas de force majeure.

14) Propriété intellectuelle / Référence commerciale

NT EVENT conserve à titre exclusif, tous droits de propriété corporelle et incorporelle, industrielle et/ou intellectuelle et notamment d'auteur, qu'elle pourrait détenir sur les **Prestations** réalisées dans le cadre du **Contrat**.

Le **Client** reconnaît que l'ensemble des techniques, connaissances et méthodes utilisées par NT EVENT pour la réalisation du **Devis** et/ou l'exécution de l'**Offre** constituent un savoir-faire propre à NT EVENT.

15) Droit applicable et attribution de juridiction

L'interprétation, la validité, l'exécution et la terminaison du Contrat sont soumises au droit français.

Préalablement à la saisine du tribunal compétent du Mans, les parties s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles à propos de la formation, de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat.

Le client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (Code de la consommation art. L 534-7) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

La partie souhaitant mettre en œuvre le processus de négociation devra en informer l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception en indiquant les éléments du conflit. Si au terme d'un délai de quinze (15) jours, les parties ne parvenaient pas à s'entendre, le différend serait soumis à la compétence exclusive du tribunal compétent du Mans.



NT event



DES PRESTATAIRES DE SERVICE
DU SPECTACLE VIVANT